

Différent

le journal des *adh* éreints de la fédération *Sud* Santé-Sociaux

nouvelle formule du journal «offensive syndicale» - ISSN : 1776-1875 -

HAUSSE DU PRIX DES CLOPES
HAUSSE DU FORFAIT HOSPITALIER
HAUSSE DES CARBURANTS
HAUSSE DU CHÔMAGE...



numéro 21 - Octobre 2009 - 0,50 euro

Sud
Solidaires
santé sociaux

SOMMAIRE

le Journal des adhérents de la Fédération *Sud* Santé-Sociaux - numéro 21

Santé & social - page 4, 6

- Budget 2010, comptes sociaux et PLFSS
- CC66, PLFSS, même combat!

Femmes - page14

- La place des femmes dans Sud Santé sociaux

Dossier - page 8, 9,10,11

- Trop de travail, c'est mauvais pour la santé
- Repères
- Travailler en 12h, ce n'est pas une vie
- Les méfaits du travail en 12h

Vie syndicale - page15

- «différent» un outil de développement?

Société - pages 7,12,13

- Prévention de la délinquance
- Taxe carbone, la grande arnaque
- Le sommet de Copenhague

Culture & plaisir - page-16

- Marx mode d'emploi

Différent
le Journal des *adh* membres de la Fédération *Sud* Santé-Sociaux

ont collaboré à ce numéro :

Fabienne Binot, Nelly Derabours, Danielle du 38, la commission femmes, sd 35, André Giral, Jean Marie Sala, Patrick Bonneau, Jean-Louis Rotter, Philippe Bernard, Alain Acquart, Jean Vignes.



Union
syndicale
Solidaires

nouvelle formule du journal «offensive syndicale» - ISSN : 1776-1875 - Numéro de CPPAP : **en cours de réactualisation**

Edité par la Fédération nationale Sud Santé-Sociaux, 70 rue Philippe de Girard 75018 Paris -

Directrice de publication : Fabienne Binot

Téléphone : 01 40 33 85 00 / Télécopie : 01 43 49 28 67 / Courriel : sud.crc@wanadoo.fr / site internet : www.sud-sante.org

secrétariat de rédaction : Alain Acquart Jean Vignes

*numéro 21, imprimé en 15215 exemplaires par : IGC communigraphie, 10 rue G. Delory - 42964 Saint-Etienne Cedex

Différent
le Journal des *adh* membres de la Fédération *Sud* Santé-Sociaux

numéro 21

2 millions de votants pour « La Poste » et le gouvernement communique en prétendant qu'ouvrir le capital ce n'est pas privatiser. Comme si nous avions oublié France Telecom ou EDF/GDF et que nous ne savions pas que de façon rampante c'est aussi le cas dans le système hospitalier et médico-social.

Un gouvernement qui communique sur les peurs, peur de la pandémie, des jeunes, peur pour son emploi ..., peurs manipulées afin de couper court à toute possibilité pour les citoyens de se penser comme un collectif.

Et ces chantages du capitalisme continuent de plus belle, la concurrence c'est meilleur, c'est moins cher, c'est plus beau ! Couplet fredonné à longueur d'antenne pour démanteler à grands pas toutes les solidarités. « Vive la concurrence et les consommateurs seront bien gardés » pourrait être leur refrain.

Bien gardés par un garde chiourme omniprésent aux ordres du capitalisme, agitant marionnettes ministérielles et porte parole guignol provocateur pour communiquer « Sa » politique. C'est un pouvoir médiatique avec animateur vedette qui transforme l'actualité en « reality show de prime time » !

Mais attention, ces fils grossiers incitent aujourd'hui à des comportements comme la dénonciation, à des notions comme l'individualisme, le mérite... et n'aboutissent qu'à des situations où les travailleurs sont isolés et opprimés, en perte d'identité professionnelle et d'avenir social, en perte d'espoir au point d'en arriver au suicide.

C'est un jeu dangereux que cette politique qui ouvre la voie à une dérive totalitaire et dont la création d'ordres professionnels, l'incitation à la délation sont des signes avant-coureurs.

En début d'année les citoyens sont descendus par millions dans la rue pour exprimer leur désaveu. Malgré l'usure des appels à la grève à répétition et sans lendemains, ils se sont à nouveau mobilisés pour voter le 3 octobre en faveur du service public. Plus modestement dans notre secteur, la mobilisation contre les ordres, kinés et infirmiers, ouvrent des espaces de résistance espérés et encourageants par leur force.

Il nous faut informer sur les réalités et les conséquences de la politique menée. Il nous faut maintenant donner un sens à ce désir d'une autre politique, d'une autre façon de vivre. Il nous faut inciter les travailleurs à redevenir une force de proposition, et à l'instar des « New Fabris » ou des « Conti », des collectifs de défense et autres convergences des luttes, ne pas accepter l'individualisme et l'isolement mais se battre collectivement dans la dignité.

Budget 2010, comptes sociaux et PLFSS

Le projet de loi de finances (c'est-à-dire le budget de l'Etat) pour 2010 a été présenté le 30 septembre au conseil des ministres par François Fillon. Sans surprise, il s'agit d'un budget « taillé pour les entreprises », comme le titre le journal La Tribune.

Côté entreprises, après les 26 milliards accordés au titre d'une « relance » que l'on ne voit guère se concrétiser, après les dizaines de milliards prêtés aux banques pour les sauver, les cadeaux et subventions continuent de pleuvoir : à titre d'exemple, la suppression de la taxe professionnelle leur rapportera la bagatelle de 6 milliards d'euros !

Dans un contexte de reflux de l'activité et de chute vertigineuse des recettes fiscales, le prix à payer pour ces cadeaux aux patrons sera un déficit public (Etat, sécurité sociale et collectivités locales) qui va plus que doubler cette année pour atteindre 8,2% du PIB. Un niveau jamais enregistré, même lors de la précédente récession de 1993.

Austérité à l'horizon, partout en Europe :

A noter que cette politique budgétaire existe également dans les autres pays d'Europe dont les finances sont désormais aussi en piteux état. La Grande-Bretagne devrait ainsi accuser un déficit public de plus de 12 % du PIB fin 2009, mais va procéder à d'importantes coupes budgétaires l'an prochain. Les Pays-Bas, avec un déficit prévu à « seulement » 6,3 % du PIB en 2010,

programment une réduction des dépenses de 20 % dès 2011. En Espagne, où le déficit devrait atteindre 9,5 % cette année, le gouvernement prévoit une baisse des dépenses de 4,5 % et une hausse des impôts.

On le voit, le « remède » libéral à ces déficits, en France comme dans les autres pays, sera donc de diminuer drastiquement budgets sociaux et dépense publique. Si nous en doutions encore, Fillon lui-même met les points sur les i : « *En 2010, nous ferons voter une loi pluriannuelle qui planifiera une baisse de la dépense publique sur plusieurs années* », promet-t-il.

Ménages et salariés perdants

Mais c'est dès ce budget 2010 que les ménages et les salariés sont nettement moins bien lotis. L'emploi aussi bien privé que public est sacrifié : dans le privé les licenciements continuent, la précarité se généralise. Dans le public la règle de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partants à la retraite est

maintenue et se traduira par la suppression de plus de 33700 postes, dont la moitié dans l'Education.

Les diverses mesures de soutien de 2009 pour les catégories les plus modestes vont s'arrêter.

La prime à la casse va tomber de 1 000 à 700 euros au 1^{er} janvier, puis 500 euros à compter du 1^{er} juillet.

Et si le patron du groupe UMP de l'Assemblée, Jean-François Copé, dépose son amendement, les indemnités journalières versées aux accidentés du travail vont être fiscalisées.

Globalement, la fiscalité des ménages devient aussi complexe qu'illisible. La taxe carbone, à côté de plusieurs mesures de « verdissement » de la fiscalité, l'illustre. Elle verra le jour en 2010. Le gouvernement précise que la part prélevée sur les ménages leur sera intégralement restituée. Mais cela n'empêchera pas de nombreux foyers d'être perdants (voir article page 12)

PLFSS 2010

Le gouvernement prévoit de s'attaquer très durement à l'assurance maladie solidaire :

Les grandes lignes du projet de



loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) ont été rendues publiques, après la réunion de la commission des comptes de la Sécu qui a pris acte du déficit de 24 milliards pour 2009.

L'ONDAM (objectif national des dépenses d'assurance-maladie) est fixé à 162,4 milliards d'euros, en hausse de 3 % par rapport à 2009 et qui, secteur par secteur, se décline ainsi : + 2,8 % pour la médecine de ville ; + 2,8 % pour l'hôpital ; + 5,8 % pour le médico-social. (voir commentaires ci-contre)

Le projet que l'Assemblée va maintenant discuter comporte une série de potions très amères pour les assurés sociaux :

Le forfait hospitalier augmentera de 16 à 18 euros par jour. Pour de nombreuses personnes qui, en cas d'arrêt de travail, ne touchent que les indemnités de la Sécu, cela signifie qu'elles n'auront plus de quoi vivre en cas d'hospitalisation. En effet, si leur salaire habituel est de 1500 €, l'indemnité, compte tenu du délai de carence (trois premiers jours non indemnisés), sera de 175 € pour un arrêt de dix jours et le forfait à payer de 180 €.

Des médicaments dits de confort comme le paracétamol, ne seront plus remboursés qu'à 15 % au lieu de 35 %. Or le paracétamol est prescrit notamment ... en cas de grippe !

Le remboursement à 100 % des **affections de longue durée** (ALD) sera remis en cause.

Les « pistes » de la CNAM ...

Pour réduire le déficit de la Sécurité sociale la Caisse nationale d'assurance maladie envisage

« 25 mesures pour économiser 2 milliards par an ».

Parmi celles-ci : la durée des séjours dans les hôpitaux devra encore être réduite.

Le contrôle des arrêts de travail par des officines médicales privées sera généralisé.

La prescription des transports sanitaires par les hôpitaux sera limitée sous peine de sanction financière. Les médecins qui atteindraient des objectifs fixés par la CNAM toucheront des primes à la performance.

Le financement des allocations familiales par la cotisation est aussi menacé.

Les propositions de Sud-santé-sociaux :

En réalité, le déficit de la Sécurité sociale (24 milliards cette année) est bien moindre que celui de l'État (140 milliards cette année), alors que son budget est plus important. Et le « trou » de la Sécurité sociale est en grande partie creusé par les exonérations de cotisations sociales concédées aux entreprises, sans vraie contrepartie en matière d'emploi bien que cela soit le prétexte invoqué pour justifier cette générosité ! Entre 1991 et 2008, elles se sont élevées à 260,6 milliards d'euros. Pour la seule année 2008, elles ont atteint 31,1 milliards d'euros. Les licenciements massifs sont également responsables du déficit, et les millions de chômeurs actuels représentent 65 milliards d'euros de manque à gagner pour les caisses. Les solutions pour diminuer le déficit passent donc par l'augmentation des recettes, en s'opposant aux licenciements et en augmentant

les salaires : 1% de hausse de la masse salariale permettrait de gagner 3 milliards d'euros de cotisations et la taxation des stocks options entre 2,4 et 4,8 milliards d'euros.

Contre ces mesures iniques du PLFSS 2010, Sud-santé-sociaux propose une mobilisation unitaire de l'ensemble des syndicats, collectifs et associations d'usagers.

Patrick Bonneau

Les personnels du secteur sanitaire et médico-social vont aussi en subir les conséquences !

Si aucune mesure spécifique aux personnels n'apparaît dans le projet de loi, la multiplication des plans de retour à l'équilibre dans les hôpitaux et l'accélération des regroupements et restructurations d'établissements engendrent des milliers de pertes d'emplois, la remise en cause des acquis, notamment en supprimant des jours de repos. Le taux d'augmentation des dépenses hospitalières en moyenne de 2,8% en 2010 sera très nettement insuffisant pour conserver l'existant et nécessitera de nouvelles coupes claires dans les effectifs.

Il faut aussi mettre en parallèle cette loi et la loi « hôpital, patients, santé, territoires » qui va donner tous les outils aux agences régionales de santé pour généraliser le regroupement de structures hospitalières, mais aussi des établissements médico-sociaux qui vont connaître à leur tour des fusions et suppressions de structures.

Jean-Marie Sala

CC 66, PLFSS même combat !

Le premier semestre 2009 a vu la résistance des salariés des établissements médico sociaux adhérents à la convention collective du 15 mars 1966, faire échec aux projets patronaux de refonte et de casse de leurs acquis conventionnels. Cette bagarre est engagée depuis 2005, il s'agit pour les patrons de réduire le coût du travail, de remettre en cause le temps et l'organisation du travail afin de préparer le secteur médico social à la concurrence du secteur, à l'image de ce qui se passe dans la santé. La fédération Sud Santé Sociaux et les collectifs de défense de la CC 66 qui regroupent de nombreux salariés non syndiqués sont dans cette lutte des acteurs majeurs de la défense d'un modèle de travail social qui s'appuie sur un financement solidaire, Sécurité Sociale et budgets sociaux des départements pour l'essentiel...

La privatisation des services publics de la santé et du social fait partie de politiques néo libérales nationales et européennes qui permettent aux détenteurs de capitaux de transformer toutes les activités sanitaires et sociales en services concurrentiels, et de les réduire à l'état de simples marchandises.

Car bien évidemment il y a du profit à faire aussi sur la souffrance des personnes comme on le constate aujourd'hui dans le sanitaire, avec l'introduction en bourse de grands groupes privés de santé. Les laboratoires

pharmaceutiques ne sont pas en reste dans cette démarche, ils considèrent que les financements et la régulation publique sont un obstacle à leur commerce et à la rentabilité des capitaux investis.

Il y a donc au fond un affrontement qui se fait depuis des décennies autour des protections sociales et civiles. S'attaquer aux sources de financement solidaires de la protection sociale, en individualisant et substituant au salaire socialisé les assurances individuelles et privées, s'accompagne obligatoirement de remises en cause du code du travail, des statuts, des conventions collectives.



La lutte pour la défense de la CC 66 passe donc bien par la délicate question du financement des prises en charge sanitaires et sociales des populations. Au parlement doit se discuter comme tous les ans depuis les ordonnances « Juppé » de 1995, entre le 15 octobre et le 15 novembre, le PLFSS (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale). Les mauvais coups du gouvernement sont déjà en partie annoncés (augmentation

du forfait hospitalier, poursuite des déremboursements des médicaments, taxation des indemnités pour accident de travail, etc.), mais aussi en ce qui concerne le médico social le budget des établissements...

Les cadeaux au patronat et la crise creusent un peu plus les déficits. Quand on veut tuer son chien on l'accuse d'avoir la rage.

Se battre pour sauver une certaine idée du travail social et la CC 66, des conditions de travail et de rémunération décentes doit nous amener à une nouvelle convergence de luttes, vers un mobilisation indispensable pour sauver nos moyens d'exister, pour des budgets sanitaires et sociaux à la hauteur des besoins des populations et pour des services médico sociaux de qualités... La fédération Sud Santé Sociaux fera dans les jours et semaines qui viennent des propositions concrètes de mobilisations pour la défense de la Sécurité Sociale, le financement des établissements sanitaires et sociaux, la défense et l'amélioration des conditions d'exercice de nos métiers...

C'est tous ensemble que nous gagnerons, public, privé, sanitaire, médico social et social, pour des moyens à la hauteur des besoins des populations, pour des prises en charge sanitaires et sociales de qualités...

André Giral

Prévention de la délinquance

La prévention de la délinquance revient sur le devant de la scène. Faut-il y voir une coïncidence avec la nomination d'Hortefeux, fidèle lieutenant de Sarkozy, comme ministre de l'intérieur.

Plusieurs événements ont eu lieu depuis cet été:

Sarkozy est intervenu directement pour maintenir le financement de la formation des «cadets de la République» (incorporation dans la police et la gendarmerie de jeunes issus des quartiers).

Ouverture fin septembre des internats de la réussite qui doivent permettre de sortir quelques gamins méritants de leurs mauvaises conditions de vie et leur assurer la réussite grâce à un encadrement renforcé. Cette ouverture traduit bien l'idéologie élitiste développée, il faut sortir le bon grain de l'ivraie. Il faut sélectionner. Cela veut dire l'abandon de l'égalité des chances, de mises de moyens partout

pour permettre au plus grand nombre d'accéder au savoir et à la culture.

La nomination d'un monsieur délinquance dans le Loir et Cher (41): ce poste donné à un ancien commissaire de police est financé pour 50% par l'assemblée des maires du département. Le solde est versé par l'état. Il doit aider les maires dans la mise en place des « conseils des droits et des devoirs des familles » qui n'ont pratiquement pas été mis en place par les élus. Il doit aussi gérer les problèmes rencontrés avec les gens du voyage et les problèmes liés à l'immigration. On continue de stigmatiser les minorités, la peur de l'autre, l'étranger dangereux.

À travers ces différents exemples on voit bien que le gouvernement veut relancer cette loi qui a aujourd'hui, à leur avis, un bilan en demi-teinte. Elle n'empêche pas l'absentéisme scolaire, l'augmentation des violences

urbaines ou aux personnes (selon leurs propres chiffres qui sont toujours manipulables).

Et pourtant ils ne lésinent pas pour faire avancer le contrôle social:

-augmentation de la vidéo surveillance

-fichage des élèves, des militants...fichiers de tous ordres qui doivent finir par concerner l'ensemble des citoyens.

-devoirs des chômeurs qui doivent retrouver la valeur travail obligatoire pour obtenir un droit à une allocation chômage et/ou des minima sociaux.

La dénonciation et la délation tant accusées, tant reprouvées à une autre époque de notre histoire sont aujourd'hui encouragées, organisées par des corps d'état, gendarmerie en Dordogne, police dans l'Essonne qui met un courriel à disposition pour que les habitants puissent dénoncer «tout comportement suspect».

Malgré tout, le bilan est bien mitigé, sûrement par la non application des dispositifs par certains élus mais surtout par la résistance quotidienne des intervenants sociaux; résistance passive ou non, sanctionnée ou non, résistance qui s'organise, pour exemple l'éducation nationale avec les désobéisseurs.

Le gouvernement veut mettre en place une commission pour faire le bilan et pour réviser la loi de la prévention de la délinquance et sûrement la durcir.

Nous devons être vigilants, nous tenir informés, relancer les contacts dans les collectifs pour être prêts à reprendre la bagarre.

Pantoufle



Trop de travail, c'est mauvais pour la santé!

Un temps de travail trop élevé est la cause des problèmes de santé liés à la fatigue, au stress, les enfants reçoivent moins d'attention des parents surchargés de travail et, leur éducation s'en ressent.

Les conditions de travail, considérées comme des conditions pathogènes, se situent à la frontière entre le travail et la santé. Elles ont des conséquences sur les risques d'accidents; elles peuvent directement provoquer certaines maladies ou comme facteur de risque en favoriser d'autres, tout en ayant une influence sur le bien-être. Les conditions de travail sont des déterminants de l'espérance de vie, de l'absentéisme et des maladies professionnelles. Au temps de travail il faut ajouter la durée du trajet domicile-travail, du temps d'attente entre l'arrivée sur les lieux de travail et le début effectif de celui-ci (horaire de transport en commun, déplacement dans l'entreprise, changement de tenue, "marge de sécurité" pour être sûr de ne pas être en retard), du caractère plus ou moins strict des contrôles...

Le cas du travail posté

La durée standard du sommeil est d'environ 7 heures par 24 heures. Le sommeil de meilleure qualité est obtenu pendant la nuit. Chez les travailleurs postés, on observe une réduction de la durée totale du sommeil entraînant une diminution plus sensible du sommeil paradoxal du matin qui joue un

rôle important dans le repos. Ce déficit est cumulatif, ce qui conduit à recommander une nuit normale après 2-3 jours de travail de nuit.

Le poste le plus mal supporté subjectivement est celui du matin. Il est donc recommandé d'organiser une rotation courte (ensemble des trois postes sur six jours par exemple) et un repos compensateur intercalaire d'une durée suffisante. Les troubles les plus souvent allégués sont des difficultés d'endormissement et des réveils précoces. La prise



d'hypnotiques est un signe précoce de désadaptation ainsi que la survenue de rêves à prédominance professionnelle.

Lors du poste de l'après-midi toutes les performances sont à leur maximum, il y a coïncidence entre les acrophases des valeurs considérées (activité physique, force musculaire, humeur) et le milieu de la plage du temps de travail; le matin, au contraire, les performances maximales

se situent en seconde partie du temps de travail, ainsi l'ouvrier travaille alors qu'il n'est pas encore «en forme» pour le poste de nuit, c'est l'inverse, le maximum des performances se situe avant le milieu du temps de travail, ainsi l'ouvrier travaille alors qu'il n'est plus «en forme» pendant la seconde partie de son poste. Lors du travail de nuit, il existe une baisse de la vigilance entre 2 et 4 heures du matin qui met en cause la sécurité du travailleur et des installations.

Ce travail à contretemps explique la fatigue, laquelle provoque une usure prématurée de l'organisme.

Les troubles de l'alimentation

seraient liés au décalage des horaires des repas et à des erreurs sur le plan diététique: augmentation de la ration glucidique, grignotage, casse-croûte froid et riche en lipide avec apparition très fréquente de troubles digestifs: dyspepsie, ulcère gastrique, lourdeur digestive, troubles intestinaux, constipation.

Une étude faite en 1965 avait montré une corrélation entre la fréquence élevée des accidents du travail mortels entre 9 et 10 heures et entre 14 et 16 heures et les habitudes alimentaires des français (oubli du petit déjeuner, somnolence post prandiale après repas trop copieux). Certaines études ont montré un taux accru de spasmophiles chez les travailleurs postés.

Des perturbations psycho-affectives sont obligatoirement associées aux modifications des rythmes biologiques. De manière générale, le sentiment d'exclusion de la communau-

té, la non-participation à la vie sociale et aux responsabilités collectives sont mises en relief. Ainsi voit-on se développer chez les travailleurs postés des activités extraprofessionnelles individuelles (pêche, lecture). Les changements d'horaires compromettent souvent la vie conjugale et l'éducation des enfants, ceci d'autant plus que la femme travaille aussi en équipe. Interviennent également la satisfaction professionnelle et l'opinion du conjoint. Les difficultés familiales peuvent être à elles seules un motif d'inaptitude.

Une fatigue chronique due à la dette de sommeil généralement constatée. Cette fatigue accumulée entraîne une usure prématurée de l'organisme et donc une espérance de vie diminuée. Cette fatigue agit en outre sur l'état d'esprit : stress et mauvaise humeur sont souvent au rendez-vous.

Pire encore : une récente étude menée par le Centre international de recherche sur le cancer révèle que le travail posté (c'est-à-dire en horaires décalés) est cancérigène. La faute, encore une fois, à la perturbation du rythme circadien : elle entraîne des troubles du métabolisme (notamment une résistance à l'insuline), ainsi qu'une altération de la réponse immunitaire.

Le travail qui tue «dégainerait-il» plus vite en nocturne? Il réduit aussi l'espérance de vie de sept ans (par rapport à un travailleur « normal ») et augmente de manière exponentielle le risque d'accidents du travail.

Jean Vignes

Repères

1848 Limitation du temps de travail en France

La Deuxième République fixe la durée de la journée de travail à 10 heures à Paris et 11 heures en province. Cependant cette mesure sera abrogée six mois plus tard.

1848 La limitation du temps de travail est ramenée à 12 heures

Après la répression sévère sur les insurgés des Ateliers Nationaux, l'Assemblée décide en fin de compte de supprimer les effets de la révolution de février sur le droit du travail.

1874 Le travail de la femme et de l'enfant mieux réglementé

Pour les mineurs et les femmes en âge de travailler, le travail sera limité à douze heures par jour et interdit le dimanche et les jours fériés. L'autre innovation est la création d'institutions susceptibles d'en contrôler l'application. Toutefois, faute de moyens humains, la portée de cette loi sera limitée dans les faits.

1900 Millerand réforme le droit du travail

La limitation du temps de travail concerne pour la première fois toute la population. Fonctionnant par paliers, la limitation horaire absolue est de onze heures par jour.

1919 La journée de travail passe à huit heures

Un mois à peine après avoir voté la loi sur les conventions collectives, les députés instaurent la journée de huit heures. Associée au jour de repos obligatoire depuis 1906, le travail hebdomadaire est désormais fixé à 48 heures.

1919 L'Organisation Internationale du Travail se réunit pour la première fois. Lors de cette première réunion, six conventions sont adoptées. Elles portent notamment sur la limitation du temps de travail et les conditions de travail des enfants.

1936 La semaine de 40h

Consécutifs à l'arrivée au pouvoir du gouvernement du Front populaire, des accords prévoient la généralisation des conventions collectives, la création des délégués du personnel et une augmentation de 12% des salaires. Mais on retiendra surtout l'instauration de la semaine de 40h et l'octroi de 15j de congés payés.

1982 Passage aux 39 heures

Le gouvernement de Pierre Mauroy instaure la semaine des 39 heures pour les salariés et généralise la cinquième semaine de congés payés.

1998 La France passe aux 35 heures

La loi sur les 35 heures est adoptée malgré une vigoureuse opposition du patronat. La loi limite à 35 heures la durée hebdomadaire légale du travail.

La droite qui remportera les élections en 2002, assouplira ces dispositions et le cadre de la RTT sera en fait le berceau de l'ARTT, aménagement et réduction du temps de travail.



Travailler en 12h ce n'est pas une vie!



5h30 réveil, toilette, petit déjeuner vite vite vite...

6h30 en voiture

7h déshabillage, habillage

7h05 prise de poste et relève zut ça bip en urgence pour l'infirmière...résolution de l'urgence, on finit la relève, la collègue part en retard mais bon, c'est gratuit.

7h30 visionnage des tâches du jour

Quelques prises de sang, appel au labo pour qu'ils viennent chercher vos tubes, espérons que personne ne crise pendant ce temps.

Tournée des médicaments, vérification à chaque personne de la prescription, dépiautage des blisters, ah zut il manque un comprimé, oh zut je n'ai plus de gouttes, je cours, rectifie, reviens ou j'en suis? veiller à ce que le traitement soit bien pris, si vous avez de la chance il y a un verre et de l'eau à proximité, si vous n'en avez pas eh allez chercher tous ce qu'il vous faut.

Pendant cette tournée il faut bien sûr discuter avec chaque malade, leur dire bonjour, on n'est pas des sauvages! les écouter, vaincre leurs résistances ou leurs troubles du comportement, calmer leurs angoisses, se rappeler tous les petits rituels etc, etc...

Bien entendu pendant tout ce temps vous avez dû répondre à je ne sais combien d'appels téléphoniques pour savoir qu'untel pisse jaune et que ça sent pas bon, qu'un autre a mal à la gorge, qu'un autre et encore un autre est en crise, etc.. vous avez dû résoudre tous ces problèmes, avoir donné les soins d'urgence qui s'imposent.

9h enfin la distribution est terminée, je peux commencer à faire les pansements, appel téléphonique du cadre pour rappeler que la commande de matériel n'a pas été faite, votre collègue la veille n'a pas eu le temps.

Rencontre avec le médecin pour les problèmes, les protocoles à mettre en place, paperasses appels urgents pour crises, sang, sutures, pansements, prise de rendez vous pour spécialistes, appels urgents, et je cour et je cour dans tous les sens, tout le monde à quelque chose à me dire, où j'en suis? qu'ai je fait? que me reste t il à faire, zut j'ai perdu la malette d'urgence ou je l'ai laissée? Cherche, trouve ...

Bizarre il est midi, re tournée de médicaments, rede-

piantage des blisters, revérification, ah zut il manque un comprimé, oh zut je n'ai plus de gouttes, cours, rectifie, reviens ou j'en suis? A qui il manquait un cachet? Ou j'ai posé la boîte? Attends! il y a une urgence, non deux, trois...

13h30 je prends une pause pour manger s'il n'y a pas d'urgence!

14h relève jusqu'à 14h en même temps répondre aux urgences.

14h30 préparation des pilluliers, vite crise, pars gérer la, les crises, ou j'en étais? téléphone, urgence,

cours, téléphone, réponds, reviens, cachets pilluliers, urgence, cours, reviens, téléphone....la routine quoi?

17h30 enfin les pilluliers sont finis, range, réponds au téléphone, réponds aux urgences. Commande médicaments

Le vendredi, il faut préparer en plus les pilluliers pour ceux qui partent en week end et les familles se plaignent parce qu'il y a des erreurs, je me demande bien pourquoi. Mais que fait l'infirmière c'est inadmissible!

Enfin **19h**, j'ai fini, ma collègue est là, reste encore 10 minutes, un quart d'heure gratuitement pour lui faire une relève, «on a de l'éthique nous les infirmières et en plus on est généreuse, lol!».

19h15 je monte dans ma voiture, bon sang ce que j'ai mal aux jambes!

Et pendant le trajet, j'essaie de récapituler ma journée, ai-je tout fait, qu'ai-je oublié?...Ben la commande de matériel pardi! demain ou après demain on n'aura pas de mastos...

20h15, j'arrive, prends une douche, me fait à manger et m'affale enfin sur le canapé.

Est ce que j'ai encore le courage de manger?

Plus que 2 jours à tenir!

Ce qu'il y a de bien avec les 12h c'est que c'est bon pour le pouvoir d'achat, t'as pas le temps de dépenser!

T'as pas le temps de voir tes enfants ni ton conjoint, que de conflits épargnés!

Et tes jours de repos tu essaies de faire tout ce que tu n'as pas fait pendant tes jours de travail, le ménage, la lessive, le dentiste, les courses, et après t'es tellement crevée que t'as même plus envie de voir tes amis.



Danielle du 38

Les méfaits du travail en 12h

Dans le cadre de la réorganisation des services les directions tentent de mettre en place une organisation de travail en 12 heures, parfois sur les week-ends ou sur les urgences, ils procèdent généralement service par service, profession par profession, essentiellement ce sont les professions soignantes qui sont dans l'immédiat touchées.

Souvent les directions s'appuient sur les équipes, de jour et de nuit, d'un service demandant la mise en place d'une organisation en 12h15 (pour prendre en compte le temps nécessaire aux transmissions).

Cela montre tout d'abord qu'en tant qu'équipe, vous avez bien perçu les grosses lacunes de l'organisation, qui ne comptabilise pas ce moment indispensable à la prise en charge du patient et l'organisation des soins. Mais la demande des salariés vient de l'illusion qu'en augmentant le temps de travail quotidien cela augmentera leur nombre de jours de repos!

En tant que syndicat, nous ne pouvons soutenir une telle initiative, car signer pour une telle organisation illégale signifie :

-6% d'emplois en moins : un syndicat digne de ce nom ne peut cautionner cela, surtout en période de chômage galopant.

-Une vigilance diminuée déjà au-delà de 7 heures de travail, donc une dangerosité pour les malades, et un risque d'erreur

qui engage la responsabilité juridique du soignant et dégage celle de l'hôpital. Mais aussi des risques majorés d'accidents du travail:

-accident d'exposition au sang) aux conséquences dramatiques.

-des risques d'accident de trajet accrus (reconnus par la Sécurité routière) ;

-une non prise en charge par les assurances professionnelles des accidents survenus hors des horaires légaux ;

-l'interdiction de faire travailler une femme enceinte plus de 10 heures ;

-une fatigue générale accrue sur le moyen terme ;

-troubles du rythme du sommeil et de l'appétit (préconisation de l'OMS) ;

-un impact très négatif sur la vie sociale (préconisation de l'OMS);

-un impact important sur la balance horaire en cas d'arrêt maladie (pour un temps plein, 5 heures à rendre par journée d'arrêt !)

Les directions misent en outre sur le professionnalisme des équipes qui, elle le savent, feront leur travail à tout prix, car leur premier souci est le patient.

Il n'y a qu'à voir comment la responsabilité/culpabilité est mise en oeuvre à chaque fois qu'il faut modifier un planning du jour au lendemain ou faire un doublement d'équipe en cas d'absence inopinée.

En encourageant ce type d'initiatives, les directions cherchent à

nous faire endosser la responsabilité juridique des 12 heures qui ne manqueront pas de provoquer des incidents/accidents.

C'est extrêmement important: si nous validons une organisation illégale, nous n'aurions plus aucun moyen de défense.

Les délégués CHS-CT auraient en ce cas la même responsabilité juridique que les directions. Ce n'est pas à nous de cautionner ces organisations de travail.

SD 35



Il vaut mieux boire que travailler beaucoup?

L'espérance de vie à la naissance dans les 28 pays de l'OCDE analysés, n'est expliquée que par la durée annuelle du travail.

Nous introduisons, comme variables explicatives possibles, la durée annuelle du travail (effet de fatigue), la consommation d'alcool, le taux d'emploi des salariés de plus de 55 ans (autre mesure de l'effet de fatigue), la part de l'emploi public dans l'emploi total (effet de repos). Nous montrons que seule la durée annuelle du travail a un effet significatif (négatif) sur l'espérance de vie. Les autres variables n'ont pas d'influence significative. Si les français (1535 heures par an) travaillaient autant que les coréens (2394 heures), ils vivraient 4 ans de moins. Si les coréens (6,8 litres d'alcool par an) buvaient autant que les français (20,3 litres), ils ne vivraient que 1,2 an de moins, CQFD...

Etude Natixis, 2008

Taxe carbone: la grande arnaque

La lutte contre le réchauffement climatique est une urgence aussi bien écologique que sociale : les populations les plus pauvres sont le plus souvent les plus vulnérables face aux conséquences du changement climatique.

L'épisode dramatique de l'ouragan Katrina à la Nouvelle-Orléans en 2005 en est un exemple. Les dévastations de l'ouragan Katrina ont essentiellement touché les pauvres et les noirs, tout comme les impacts des désastres naturels dans le monde tombent plus lourdement sur les plus démunis, moins armés pour les affronter.

Alors oui, il est impératif de réduire les émissions de CO₂ ! Oui, il faut réorienter radicalement les politiques énergétiques, afin de substituer les énergies renouvelables aux énergies fossiles polluantes.

De ce point de vue la taxe carbone représente une véritable arnaque: parmi les plus gros pollueurs, figurent des multinationales comme Total, Suez, ou celles du secteur minier.

Il y a aussi celles qui multiplient les transports routiers pour mettre les salariés en concurrence et augmenter leurs profits, aidés en cela par le gouvernement, qui détruit l'activité fret de la SNCF, c'est-à-dire le transport des marchandises par le rail, beaucoup plus écologique mais beaucoup

moins rentable... Et d'ailleurs, malgré les effets d'annonce et les politiques d'incitation mises en place par d'autres pays d'Europe, la France n'a jamais eu une politique réelle de ferroutage.

Ces choix irresponsables aboutissant à mettre des millions de camions en plus sur les routes ! Toutes ces multinationales se-



ront... exemptées, car elles disposent de quotas gratuits sur le marché des droits à polluer européen.

Les autres entreprises seront quant à elles... exonérées de la taxe professionnelle. (cf encart ci contre)

C'est donc à la population qu'il sera demandé de payer les conséquences d'un mode de production polluant et prédateur, fondé sur le gaspillage des ressources naturelles.

Le gouvernement affirme, certes, qu'il restituera la taxe carbone, sous forme de réduction d'impôt sur le revenu pour les ménages

imposables, et d'impôt négatif ou de « chèque vert » pour les non imposables.

Mais les modalités de cette « restitution » restent pour le moins imprécises, et inégalitaires : les salariés obligés de se déplacer en voiture faute de transports collectifs paieront plus, ainsi que les ruraux, pour les mêmes raisons.

Mais le « chèque vert » sera envoyé juste à la veille des élections régionales...

Tout cela représente un simulacre de justice sociale, en évitant de remettre à plat le système fiscal français, totalement injuste du fait de sa très faible progressivité et des cadeaux fiscaux faits aux plus riches.

Comme le dit l'association ATTAC: « Au final, la taxe carbone sarkozienne est dans la suite logique du Grenelle de l'environnement : battage médiatique, détournement des véritables enjeux et réalisations

concrètes médiocres. »

Car tous les experts le disent : fixer le prix de la tonne de CO₂ à 17 euros (au lieu des 32 euros envisagés initialement) privera cette taxe de toute efficacité !

D'autant que ne seront taxées que les énergies fossiles, en laissant de côté l'électricité.

Cela revient à exonérer l'industrie nucléaire, pourtant très polluante elle aussi si l'on prend en compte le coût environnemental de l'enfouissement des déchets, ou celui de l'extraction de l'uranium, extrêmement polluante.

EN CONCLUSION POSSIBLE:
esquisses d'une alternative...

Une mutation énergétique de grande ampleur est indispensable et même vitale, si l'on veut vraiment être dans les clous des recommandations du GIEC*, à savoir réduire les émissions de gaz à effet de serre de 90% d'ici 2050, dans les pays industrialisés.

Cela ne sera pas une mince affaire... et cela ne sera pas forcément immédiatement « rentable »...

Qui peut sérieusement faire confiance aux marchés et aux multinationales de l'énergie, seulement préoccupés de profits à court terme, pour aller dans ce sens ?

Ne faudrait-il pas commencer à envisager la constitution d'un vaste service public européen de l'énergie, seul moyen de mettre en œuvre collectivement, et démocratiquement, cette transition énergétique ?

ET UNE PREMIERE ECHEANCE:
le contre-sommet de Copenhague, le 12 décembre 2009...

GIEC : Groupe Intergouvernemental d'experts pour l'étude des changements climatiques

Patrick Bonneau

Sommet de Copenhague du 10 au 18 décembre

L'enjeu de la conférence de l'ONU sur le climat à Copenhague, en décembre, est considérable : il s'agit d'aboutir à un accord pour la période 2013-2020, qui fera suite au protocole de Kyoto.

Le GIEC (Groupe d'experts internationaux pour le climat) a averti la communauté internationale : « Les dernières observations confirment que le pire des scénarios est en train de se réaliser »

Si l'on ne veut pas dépasser une augmentation de 2 degrés par rapport à la période préindustrielle, le monde devra réduire de 90% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Les risques sont grands que l'accord final à Copenhague ne soit très éloigné des recommandations des scientifiques. Seule la mobilisation des mouvements

citoyens peut modifier cette issue :

sur le plan international, le réseau « Climate justice now », regroupant organisations environnementales, syndicales, politiques, associatives, lie clairement la crise climatique au modèle de production et de consommation dominant.

En France, le collectif « Urgence climatique-Justice sociale », dont Solidaires est partie prenante, est lié à ce réseau international. Ses revendications s'articulent autour de trois axes :

-des objectifs de réduction des émissions respectant les recommandations du GIEC

-reconnaissance de la dette écologique des pays du Nord

-mise en place d'un système de financement public pour la lutte contre le changement climatique, avec des fonds gérés dans le cadre de l'ONU

Un appel, consultable sur le site de Sud-santé-sociaux, a été lancé par ce collectif Urgence climatique-Justice sociale, pour l'organisation d'un «contre-sommet» à Copenhague et d'une grande manifestation le 12 décembre.



La taxe professionnelle payée par les entreprises est une des principales ressources des collectivités locales. Elle rapporte 6 milliards d'euros par an, ce qui permet de financer nombres d'équipements collectifs et de services publics locaux. La disparition de cette taxe entrainera immanquablement, pour compenser, une hausse des impôts locaux, qui a d'ailleurs déjà commencé! Il s'agit ni plus ni moins d'un nouveau transfert de fiscalité des entreprises vers les particuliers.

La place des femmes dans SUD Santé Sociaux

Depuis quelques mois, la commission femmes fédérale a repris, après un temps de sommeil, son travail. La réunion pendant 4 jours de plus de 300 militant-es lors de ce congrès était pour elle une occasion intéressante pour observer certains points significatifs. Rappelons au préalable que notre secteur sanitaire et social est très largement féminisé(+ de 70%). La participation au congrès: 156 femmes sur 331 congressistes soit un peu moins de 50%. La tenue des bureaux de séance: un réel effort a été observé à ce niveau avec 16 femmes et 13 hommes.

De nombreux syndicats avaient préparé et réparti leurs interventions, favorisant ainsi la prise de parole de militantes. Nous avons tout de même noté des différences selon les types d'intervention: c'est une grosse majorité d'hommes qui est intervenue (64 hommes soit 71% et 26 femmes soit 29%) lors des débats, des interventions spontanées, des échanges sur les procédures de vote. En revanche les femmes ont été plus présentes mais encore minoritaires (72 femmes soit 42% et 99 hommes soit 58%) à défendre les amendements de leur syndicat. L'explication est peut être que les interventions sur les amendements sont souvent préparées en amont. Nous nous interrogeons sur les effets qu'aurait pu avoir l'organisation des prises de parole depuis la salle lors des débats et

non seulement à la tribune, plus impressionnante, intimidante.

La commission femmes a mis à disposition des congressistes une petite librairie spécifique qui a été très appréciée puisque les 4/5^{ème} des ouvrages ont été vendus. Afin d'essayer d'avoir une vision plus précise sur la féminisation et la place des femmes dans notre fédération, la commission femmes a proposé aux congressistes une enquête. Malgré certaines difficultés pour répondre à l'ensemble du questionnaire, 134/331 questionnaires ont été remplis. Nous avons observé une plus grande sensibilité des femmes à ce questionnaire (72 femmes pour 58 hommes) Nous avons donc aujourd'hui des éléments concernant 50 syndicats sur les 57 présents au congrès, un échantillon représentatif de la fédération.

La proportion de questionnaires remplis est très variable d'un syndicat à l'autre. Un regret toutefois, quelques rares réponses agressives, voire franchement sexistes, nous renforcent dans l'idée que tout n'est pas réglé, y compris à Sud sante sociaux !

Le plus important restera quand même l'adoption par le congrès à une très large majorité d'un amendement affirmant la nécessité de construire un syndicalisme féministe afin, non seulement de prendre en charge les questions d'inégalités, de précarité mais aussi de favoriser la féminisation de notre syndicat à tout niveau.

commission femmes

en bref...

Cherchez l'erreur!

Aujourd'hui pour effectuer des soins aux patients diabétiques, il faut une formation complémentaire obligatoire.

Pour les soins à domicile et pour les libéraux ce sont les CRAM qui doivent les mettre en place. C'est là que les problèmes commencent. Exemple sur la région Poitou Charentes il n'y a que quelques places ouvertes. C'est insuffisant. Ce sont les premiers dossiers déposés qui seront pris en compte mais tout le monde n'a pas reçu le dossier en même temps.

Mais surtout, les plus pénalisés seront les malades eux mêmes. Si leur infirmière habituelle n'a pas fait la formation, ils ne pourront plus l'appeler sous peine de ne plus être remboursés alors qu'ils n'ont pas le choix. Il y a de moins en moins de structures publiques qui assurent les soins et l'hospitalisation.

Tout baigne!

Selon différents articles parus dans la Presse courant septembre on peut économiser 4 380 litres d'eau potable par an !

La recette: : (selon une ONG brésilienne) il suffit de faire pipi sous la douche, on économise ainsi la chasse d'eau! Selon l'ONG, l'urine constituée de 94% d'eau sera aussitôt évacuée sans risque sanitaire, sans odeurs pour peu qu'on pense à uriner au début de la douche.

Avertissement: d'après Sud Santé Sociaux ça ne vaut pas pour les bains!

« Différent »: un outil de développement ?

Suite au congrès de Beg-Meil, le numéro Zéro de Différent est paru en Mai/Juin 2005.

Après quatre ans de parution il nous a semblé nécessaire de vérifier s'il répondait aux attentes des équipes. Un questionnaire a pour cela été diffusé lors du congrès de La Rochelle, une centaine de réponses (soit 1/3) est remontée. Les hommes sont un peu plus représentés que les femmes (51.13%) ainsi que le secteur public (56.66%) et la majorité des personnes sont adhérentes depuis une période comprise entre 5 et 10 ans.

Différent est apprécié parce qu'il traite de sujets transversaux, qu'il informe sur les luttes et qu'il alterne les sujets de fond et les sujets d'actualité.

Près de 90 % des personnes ayant retourné le questionnaire ont le sentiment que le journal illustre la diversité de notre activité. Les sujets sanitaires et médico-sociaux, publics et privés, semblent bien équilibrés.

Il est à la fois une source d'informations utiles aux militants pour animer et mener les débats au sein de leur section, leur SD, les AG et un matériel servant à l'élaboration des journaux locaux. Les articles et dossiers permettent une meilleure appré-

hension des orientations et des logiques politiques de nos deux secteurs ainsi qu'une meilleure visibilité de la « ligne politique » fédérale.

Différent
le journal des *adh* érents de la fédération **Sud Santé-Sociaux**



Si Différent est majoritairement jugé de bonne qualité, tant au niveau de la clarté des articles que du traitement iconographique, de nombreuses suggestions ont été faites pour l'enrichir. En particulier une forte demande s'exprime pour qu'il contienne davantage d'informations sur la vie interne de la fédération : articles autour des débats posés en Conseils Fédéraux, des travaux des différentes commissions fédérales (juridique, formation en particulier)...

Les lecteurs attendent également davantage d'articles sur l'activité des collectifs dans lesquels la fédération est engagée ainsi que sur l'actualité interprofessionnelle. Les sujets traitant de la psychiatrie et de l'éducation spécialisée sont ressentis comme trop peu nombreux.

Initialement conçu comme le journal des adhérents, Différent est diffusé plus largement dans les équipes de travail et au-delà dans d'autres secteurs d'activité. Il est perçu comme un bon outil d'information à l'adresse des sympathisants et de fait, utile à la syndicalisation et au développement.

Différent paraît actuellement tous les deux mois. Plus de la moitié des personnes ayant répondu au questionnaire suggère une parution mensuelle. De très nombreuses propositions de dossiers ont été faites pour les numéros à venir et plus d'une dizaine de militants sont candidats pour participer à la rédaction du journal.

Une réunion du comité de rédaction sera prochainement proposée.

On peut gager que le renforcement du comité de rédaction permettra de mieux répondre aux attentes des équipes, de diversifier les rubriques, d'améliorer la présentation du journal, de le rendre plus interactif et d'en faire un matériel plus performant dans le cadre de la campagne de développement.

Nelly Derabours

MARX MODE D'EMPLOI, de Bensaïd et Charb

Il se passe de drôles de choses en ces temps de crise du capitalisme. On a même défilé à Wall Street au cri de «Marx avait raison !» On a même récemment entendu Alain Minc, le très libéral conseiller de l'Élysée, se déclarer « marxiste », sans rire ! «Marx, le retour», titrait en 2008 *Courrier International*, et le *Magazine Littéraire* : « Marx, une renaissance ».

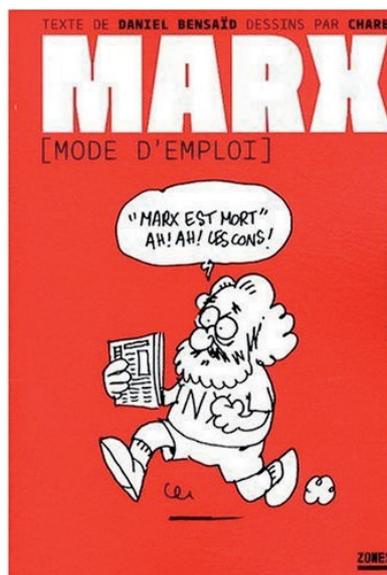
Le philosophe Daniel Bensaïd a, lui, récemment publié un « Marx, mode d'emploi »*.

Dans son introduction, il explique que sa démarche a été motivée par la crainte que la «banalisation médiatique» ne rende inoffensif celui qui voulut «semer des dragons».



Le capital, qui joue aux dés notre royaume (Léo Ferré) : Pourquoi cette résurrection de Marx ?, se demande Bensaïd. Tout simplement, selon lui, parce que Marx est notre contemporain, la mauvaise conscience du capital. Et parce que le capital, qui à l'époque où Marx en dressa le portrait robot n'en était qu'à ses premiers méfaits, est devenu aujourd'hui un social killer adulte qui ravage la planète entière. Mais qui fut Marx ? Qu'a-t-il vraiment dit ? Le petit ouvrage de Bensaïd et du dessinateur

Charb offre une introduction ludique à sa pensée, sa vie, son oeuvre. Un panorama clair et souvent drôle qui associe bande dessinée et philosophie, humour et esprit de synthèse pour présenter dans toute son actualité la pensée du principal théoricien de l'anticapitalisme.



«On crut qu'il était Fantômas, mais c'était la lutte des classes...» (Java des bons enfants)

Autre question, vous vous êtes toujours demandé de quoi pouvaient bien parler les trois tomes du *Capital* ? (comme Millénium, *Le Capital* est une trilogie!) Et bien sachez-le, il s'agit en fait d'un polar : qui a volé la plus-value ?

Au commencement de la richesse était le crime de l'extorsion de la plus-value, c'est-à-dire du vol de temps de travail forcé non payé au travailleur !

Découvrant à 22 ans à peine les conditions d'exploitation, les taudis, les maladies de la classe laborieuse anglaise, le jeune Engels avait déjà compris que c'est

bien d'un « meurtre » qu'il s'agit, d'un « meurtre tout pareil à celui commis par un individu, si ce n'est qu'il est ici plus dissimulé, plus perfide. »*

C'est à élucider ce meurtre anonyme que Sherlock-Marx assisté de Watson-Engels va consacrer la plus grande partie de sa vie.

Tout ça n'empêche pas Nicolas, qu'la Commune est pas morte! Cela n'empêchera nullement Marx de s'intéresser de près à la politique, et de consacrer une autre trilogie aux luttes de classe en France et notamment à la Commune*.

La Commune, écrit-il, est « une révolution contre l'Etat lui-même, cet avorton surnaturel de la société, la reprise par le peuple et pour le peuple de sa propre vie sociale ».

Avec ses délégués élus et révocables, sous contrôle populaire permanent, rétribués comme des ouvriers qualifiés, la Commune est tout simplement « la forme sous laquelle la classe ouvrière prend le pouvoir politique ».

En résumé, comme le dit une note de l'éditeur, Marx mode d'emploi offre une petite trousse à outils pour la pensée et pour l'action, en même temps qu'une lecture récréative : ne boudons pas notre plaisir !

Patrick Bonneau

*Daniel Bensaïd, Charb (2009). *Marx, mode d'emploi*. Paris: La Découverte (13 euros)

* Friedrich Engels, « La situation de la classe laborieuse en Angleterre »

* « Les luttes de classe en France », 1850, suivi du « 18 Brumaire de Louis-Napoléon Bonaparte » et de « La Guerre Civile en France »(1871)